



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Vers une remédiation plus efficace à partir de pratiques européennes performantes
Projet Erasmus+ 2015-2017

Le système éducatif italien

Organisation des études

L'école italienne commence à 3 ans par un enseignement maternel non obligatoire, jusqu'à 5 ans. La scolarité obligatoire concerne les jeunes de 6 à 16 ans et est organisée en deux cycles:

1. un premier cycle de 8 années comprenant:
 - a. l'école primaire, à partir de 6 ans environ (5 années)
 - b. l'école secondaire du premier degré, dite *scuola media*, à partir de 11 ans environ (3 années).

Ce premier cycle se conclut par la passation d'un examen, la licenza media qui comprend des épreuves écrites (italien, mathématiques, langues vivantes + une épreuve nationale d'italien et de mathématiques) et une épreuve orale. En cas d'échec, l'élève doit recommencer sa 3^e année.

2. un deuxième cycle, à partir de 14 ans, organisé en deux filières :
 - a. la filière générale, en 5 ans, au travers des *liceo* qui sont de 6 types différents (arts, études classiques, sciences, langues, danse, musique, sciences humaines);
 - b. la filière technique et professionnelle, en 5 ans, au travers soit des instituts techniques (économie/technologie) soit des instituts professionnels (services/artisanat-industrie).

A l'issue de ce cycle, les élèves passent un examen d'état et reçoivent, selon la filière choisie, un Diploma liceale, un diploma di istruzione tecnica ou un Diploma di istruzione professionale. Ces diplômes leur donneront accès à l'enseignement supérieur à l'université ou dans des instituts techniques supérieurs.

Il faut noter que, la scolarité n'étant obligatoire que jusqu'à 16 ans, les élèves peuvent quitter l'école après les deux premières années du deuxième cycle. Toutefois, l'Italie ayant mis en place un «droit et devoir à l'instruction et à la formation» jusqu'à 18 ans, ils devront poursuivre dans des parcours alternant école et travail jusqu'à leurs 18 ans ou jusqu'à ce qu'ils obtiennent une qualification professionnelle.

Il convient également de remarquer, qu'après la *scuola media*, les élèves peuvent entreprendre une formation professionnelle, d'au moins 3 ans, dispensée par des agences de formation professionnelle accréditées par les Régions. Cette formation débouchera sur une qualification professionnelle. Ils pourront alors soit entrer dans le monde du travail, soit retourner dans le deuxième cycle « ordinaire » soit faire une ou plusieurs années de spécialisation qui leur donneront accès à de nouvelles certifications et à l'enseignement supérieur technique.

Enfin, il existe un parcours en alternance (apprentissage) accessible aux jeunes à partir de 15 ans combinant périodes en centre de formation (120 heures par an) et formation en entreprise dans le cadre d'un contrat de travail spécifique.

Temps scolaire

A l'école primaire, les élèves ont entre 24 et 27 heures de cours, ainsi que 3 heures par semaine de cours facultatifs. Ces heures de cours sont réparties sur 6 jours. Cependant, certaines écoles organisent leur horaire sur 5 jours afin de libérer le samedi.

En secondaire, les cours se donnent du lundi au samedi tous les matins jusqu'à 13h.

Degré d'autonomie des écoles

Dans le système italien, l'État fixe les normes générales de l'instruction (durée, type de cours, examens et certifications, valeur légale des titres...). Afin de permettre à tous les élèves d'avoir une base commune, des savoirs et compétences ont été définis. Ces derniers sont donc présents aussi bien dans les formations des lycées que des instituts. Il y a 4 domaines principaux: les langues, les mathématiques, les sciences et technologies et les sciences humaines (socio-histoire).

Les Régions quant à elles organisent sur leurs territoires respectifs le système d'instruction (calendrier scolaire, programmation de l'offre formative...) et disposent d'une compétence exclusive en matière d'enseignement professionnel et de formation professionnelle. Elles s'assurent également que les normes générales fixées par l'État soient respectées.

Enfin, les institutions scolaires disposent d'une assez grande autonomie en matière didactique, d'organisation, d'expérimentation, de recherche et de développement, dans le respect des normes nationales et régionales. Elles peuvent être soutenues par des coopératives d'éducation.

Élèves à besoins spécifiques

Le système italien est inclusif. Les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers sont dans la mesure du possible inscrits dans l'enseignement ordinaire. Les «Besoins éducatifs spéciaux (BES)» se rapportent notamment aux élèves en situation de handicap, aux élèves dys avec des troubles d'apprentissage cognitif, aux élèves étrangers avec des difficultés linguistiques, aux élèves primo-arrivants et aux élèves éprouvant des difficultés familiales et sociales.

Bibliographie

Eurydice, European Commission, Italia

<https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Italia:Sintesi>

Services pour l'Emploi, Travail, Education et Formation en Italie, Le système scolaire en Italie

http://transalp.lavorosenzafrontiere.org/contenuti_fr/italia/systeme_scolaire_italie.htm

Le système éducatif italien, revue internationale d'éducation de Sèvres

<https://ries.revues.org/1581>

Système éducatif italien

https://fr.wikipedia.org/wiki/système_éducatif_italien

Structure éducative, Le système scolaire italien

http://www.europschool.net/static.php?op=formation/doss_struct_italie.html&nps=1

Italie, Ma voie pro Europe

<http://mavoieproeurope.onisep.fr/la-voie-pro-en-europe/italie/>

Union européenne, Centre Info, Europe et formation, Italie

<http://www.europe-et-formation.eu/italie>

Conférence nationale sur les rythmes scolaires, Éléments d'informations sur les rythmes scolaires en Italie, Description du système éducatif italien, Ministère de l'Éducation nationale, CIEP

http://www.education.gouv.fr/archives/2010/rythmes-scolaires/static.talkspirit.fr/men/media/Rythmes_scolaires_en_Italie.pdf

Ces sites ont été consultés en décembre 2015 et mars 2016